



Le mardi 2 avril 2019 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 27 mars 2019 - Nombre de membres en exercice : 26

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, MM. Bernard JEAN-BAPTISTE, Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET.

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Anne-Catherine DERVILLE (à M. Eric DESREUMAUX), M. Claude LAMARCC (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX), Mme Aurélie VERNIER (à M. Riquier WILLOQUET).

Absente excusée : Mme Danièle PETIT.

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Dong NGUYEN.

N° 19-1-25

Jeunesse

Tarifs séjours

Rapport de M. Eric DESREUMAUX,
Conseiller municipal délégué à la Jeunesse

Par délibération N°08-0614 du 30 septembre 2008, vous avez retenu la proposition d'adopter la tarification différenciée en respectant l'application des 5 barèmes imposés par la Caisse d'Allocations Familiales. Le service jeunesse propose un ou deux séjours courts en été (2 nuits maximum) pour 12 jeunes. Ces séjours sont inscrits dans le dispositif d'accueil collectif de mineurs.

La participation des familles pour l'inscription de leur (s) enfant (s) à ces séjours est calculée sur le coût de la prestation comprenant l'hébergement, la restauration, le transport et l'ensemble des activités sur place.

Au regard de l'augmentation des coûts réels des activités et de la capacité financière des usagers, il vous est proposé d'augmenter les tarifs de la façon suivante :

	Montant par jeune 2018	Montant par jeune 2019
Tarif 1 (Q.F. < 915 €)	62,00€	63,00 €
Tarif 2 (Q.F. < 1 146 €)	72,00€	73,00 €
Tarif 3 (Q.F. < 1 718 €)	92,00€	93,50 €
Tarif 4 (Q.F. < 2 290 €)	113,00€	115,00 €
Tarif 5 (Q.F. > 2 290 €)	152,00€	154,50 €
Tarif extérieur	174,00€*	177,00 €

*Sont considérées comme bonduoises, les familles qui acquittent au moins un impôt sur Bondues.

Ceci étant exposé, nous vous demandons de nous autoriser à appliquer les tarifs au(x) futur(s) séjour(s).

Travaux préparatoires
CA du 5 mars 2019
CG du 25 mars 2019

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.
Certifié conforme.
Le Maire

